

Décision

Générale

colonial

Décision n° 669 accordant une permission de trois Semaines à India Mohamed.

n° 669

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
27 juin 1950Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux antochtones de la Côte française des Somalis ; Va la demande de permission d'absence en date du 12 juin 1950 formulée par Mohamed India, planton ei service aux affaires économiques

Vul'avis favorable du chef du service des affaires économiques,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Obock, est accordée à India Mohamed, planton en service aux affaires économiques. Art. 2. — La présente décision qui aura effet pour compter du 1er juillet 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera,

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.